|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG RTD, Direction Prospérité, Unité Transformation Industrielle (E3) |
| Numéro de poste Sysper: | 368012 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Jürgen Tiedje, ext. 50525  2ème trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 26-05-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité «Transformation industrielle» (E3) fait partie de la direction «Prospérité» dans la Direction Générale Recherche et Innovation. La direction vise à créer de la croissance économique et des emplois dans toute l’Europe.

Nos priorités sont notamment:

* Mise en œuvre de toutes les actions prévues par la Communication de la Commission de février 2024 sur les matériaux avancés pour la primauté industrielle, y compris le Conseil Technologique pour les Matériaux Avancés et un partenariat coprogrammé dans le cadre d’Horizon Europe sur les matériaux avances IAM4EU. Cela sera une priorité pour le poste à pouvoir.
* Élaborer une législation sur les matériaux avancés, y compris l’analyse d’impact. La législation sur les matériaux avancés sera proposée par la Commission avant la fin de 2026. Des analyses techniques et économiques (y compris des études) sont actuellement réalisées à cet égard. L’analyse est combinée à la mise en œuvre des actions annoncées dans la communication de février 2024. Des tâches associes seront également confiées à l’expert à sélectionner.
* Piloter les priorités de recherche dans le cadre de la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, dont la DG GROW et la DG ENV sont chefs de file, en élaborant un cadre «sûr et durable dès la conception» pour les produits chimiques et les matériaux.
* La mise en œuvre d’autres partenariats co-programmés dans le cadre d’Horizon Europe dans les secteurs à forte intensité énergétique, l’acier et les industries manufacturières avancées.
* Diriger la programmation technique du Fonds de Recherche du Charbon et de l’Acier et préparer les futures réformes du cadre législatif.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’expert à sélectionner fera partie d’une équipe de matériaux avancés composée d’environ 5 collègues chargés de la mise en œuvre de la communication sur les matériaux avancés et de l’élaboration d’une proposition de règlement sur les matériaux avancés en 2026. Les travaux quotidiens relatifs à la mise en œuvre de la communication et à la préparation de la législation sur les matériaux avancés, y compris l’analyse d’impact nécessaire justifiant la proposition d’un tel acte, vont de pair.

Le/la titulaire du poste contribuera à différentes études annoncées dans le cadre de la communication, notamment sur les infrastructures technologiques, la brevetabilité des innovations liées aux matériaux avancés (avec la DG GROW), le remplacement des matières premières critiques par la recherche dans les matériaux avancés (conjointement avec le Centre Commun de Recherche), ainsi que la production et l’utilisation de matériaux avancés (conjointement avec la DG GROW).

Le titulaire du poste soutiendra également pleinement l’analyse d’impact qui débouchera sur une proposition de règlement sur les matériaux avancés à la fin de 2006. Les travaux relatifs à l’analyse d’impact seront lancés d’ici la fin de 2025. La législation sur les matériaux avancés envisagée devrait être conçue de manière à atteindre deux objectifs: faire face à l’augmentation exponentielle de la demande de matériaux avancés en Europe et mettre en place des incitations/développer des outils pour investir davantage dans les capacités de recherche, de fabrication et de production nécessaires en Europe.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un/une collègue ayant:

* un parcours universitaire dans les domaines de l’économie, des sciences politiques et/ou de l’ingénierie
* des solides compétences relationnelles pour travailler au sein d’équipes, au sein de l’unité et de la DG (surtout la DG GROW et le JRC)
* des bonnes compétences rédactionnelles et de communication ainsi que la capacité à agir en équipe et à assumer des responsabilités au sein de l’équipe
* des solides compétences d’analyse, de résolution de problèmes et de gestion de projets
* une première connaissance des politiques industrielles ou de recherche de l’UE et bonne connaissance des politiques nationales

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)